



HAL
open science

La dynamique de la frontière septentrionale des possessions normandes d'Italie (1060-1140)

Laurent Feller

► **To cite this version:**

Laurent Feller. La dynamique de la frontière septentrionale des possessions normandes d'Italie (1060-1140). G. Loud et A. Metcalfe. The society of Norman Italy, Brill, pp.47-74, 2002. halshs-00196840

HAL Id: halshs-00196840

<https://shs.hal.science/halshs-00196840>

Submitted on 13 Dec 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA DYNAMIQUE DE LA FRONTIÈRE SEPTENTRIONALE DES POSSESSIONS
NORMANDES D'ITALIE (1060-1140)

PAR
LAURENT FELLER

L'objet de ce papier est d'examiner dans quelles conditions, entre 1070 et 1140, l'espace abruzzais, solidement amarré, en apparence au moins, au *Regnum Italiae* bascule dans une toute autre sphère politique, culturelle et économique. L'arrachement au duché de Spolète de cinq comtés et leur rattachement sous une autre forme à la construction rogérienne n'est pas une rectification mineure de la frontière. La modification de la carte signifie celle d'un grand nombre d'équilibres jusque là maintenus par les autorités impériales ainsi que la réorganisation, sur d'autres bases, de la société locale. La limite atteinte dans les années 1140 est fixe jusqu'au Risorgimento : la stabilité des confins indique, à l'évidence, l'existence de lignes de convergences préalables entre le monde méridional et cette partie du duché de Spolète.

Le territoire concerné a une certaine profondeur. Il comporte environ 200 km de côtes entre l'embouchure du Trigno et celle du Tronto et s'étend, vers l'ouest sur une centaine de kilomètres entre l'Adriatique et la Campanie. Tout cet espace n'est pas utile – on y rencontre, avec les massifs de la Maiella et du Gran Sasso les points culminants de l'Italie péninsulaire. Il est encore en cours de peuplement dans le courant du XI^e siècle, notamment dans sa partie méridionale, mais connaît, depuis le milieu du Xe siècle, un processus de croissance analogue par son ampleur et ses formes à celui que connaissent le Latium ou la région d'Arezzo¹.

Le pays, qui constitue la partie sud-est du duché de Spolète, est divisé en comtés : Marsica, Valva, *Aprutium*, Penne et Chieti, cristallisés à la fin de l'époque carolingienne. Ils forment une sorte de marche, jamais officiellement instituée, mais dont l'existence est réelle et est d'une certaine efficacité. Face à ces territoires, la partie septentrionale de la principauté de Bénévent est organisée de la même manière. Le littoral est divisé entre trois comtés, Campomarino, Termoli, Larino, tandis que la zone intérieure est structurée par Isernia, Venafro et Trivento.

Les empereurs ont toujours été attentifs au fonctionnement comme glacis de la partie méridionale du duché de Spolète. Dès 801, la frontière avait été reportée par Pépin d'Italie du Pescara au Trigno. La fondation de Casauria, en 873, avait aussi pour but de stabiliser, à

¹ Toubert (1973), Delumeau (1996), Feller (1998a)

l'intérieur du royaume, une région dont les élites sociales s'étaient alliées à Bénévent durant la crise du début des années 870². Elle permit la polarisation de la société autour du monastère, considéré comme le représentant de l'empereur dans la région, et comme le médiateur obligé entre le souverain et les élites locales.

Au Xe siècle, la fonction de marche des Abruzzes fut implicitement réaffirmée. Otton Ier avait, dans un premier temps, essayé de résoudre définitivement la question de la frontière et d'assurer la stabilité de l'ensemble de l'Italie centro-méridionale en unissant le duché de Spolète et la principauté de Bénévent sous le gouvernement personnel de Pandolf Tête de Fer (943-981). Cette combinaison ayant échoué, les gouvernants de la partie méridionale du duché se trouvèrent *de facto* investis d'une mission de police à l'égard du midi : les trois comtés adriatiques (*Aprutium*, Penne et Chieti) furent confiés à un seul et même comte, Atton II, qui remplit sa mission avec efficacité – mais durant un laps de temps très bref, puisque au plus tard en 1000, le territoire ainsi défini est en crise.

Ni la dynamique propre de la conquête, ni l'ambition ou l'avidité des conquérants ne suffisent en effet à expliquer le déclenchement des opérations dans les années 1070, leur succès initial et les difficultés que rencontre l'entreprise entre les années 1110 et 1140. Il fallait que la société locale fût dans un certain état afin que l'intégration pût s'opérer. La gestion de l'espace frontalier et l'interprétation des conflits qui y éclatent sont l'une des clefs qui permettent de comprendre les raisons qui ont rendu possible ce qui demeure un fait rare au Moyen Âge, le déplacement d'une frontière³.

Sources

Les sources concernant les affaires des confins septentrionaux de la domination normande ont ceci de particulier qu'elles permettent de prendre connaissance à la fois le point de vue des vainqueurs et celui des vaincus. Au bout du compte toutefois, les vaincus ont beaucoup plus écrit que les vainqueurs et nous offrent finalement plus de matière. Aimé du Mont-Cassin consacre un passage assez long, mais d'interprétation plutôt malcommode, aux opérations du comte Robert Ier de Loritello dans les Abruzzes. Il dit quelques mots de ce qu'il sait de la situation politique locale mais il s'arrête vers 1070 et, d'un point de vue géographique, ne va pas même jusqu'à suivre les opérations qui se sont déroulées sur le Pescara et au-delà. Guillaume des Pouilles, pour sa part, ne parle guère de ces affaires, sauf pour mentionner les

² Pellegrini (1990), Feller (1998c)

actions des comtes abruzzais ou spolétins dirigées contre Robert Guiscard. Il ne dit pratiquement rien des opérations menées par Robert de Loritello, pas plus d'ailleurs que Malaterra. La perception par les méridionaux des problèmes de l'extension vers le nord, de même que l'importance qu'ils accordent à la question, semblent minimales. La chronique de Léon d'Ostie poursuivie par Pierre Diacre contient un grand nombre de renseignements, tout comme celle de Saint-Vincent-au Volturne, d'ailleurs. La raison en est que les deux grands monastères, situés l'un et l'autre dans la principauté de Bénévent, avaient d'immenses possessions dans les Abruzzes, au-delà du confin et que leurs intérêts économiques y étaient considérables. Falcon de Bénévent ne dit pratiquement rien de la situation des Abruzzes.

Du point de vue abruzzais, nous possédons un matériau abondant et varié. Les chartriers du Mont-Cassin et de Chieti, les lambeaux de celui de San Salvatore a Maiella conservé à la Vaticane, donnent des indications précieuses sur les sociétés locales mais sont au total quelque peu décevants en ce qui concerne les conquérants, assez peu présents dans les actes de la pratique. Ils donnent peu de terres et ne souscrivent que rarement aux donations d'autrui.

Nous disposons cependant d'un magnifique *corpus* de sources narratives indigènes dont la plus ancienne est le *Libellus de miseriis ecclesie pinnensis*, écrit anonyme datant de la fin du XIe siècle, et retraçant les difficultés rencontrées par l'évêché de Penne face aux agressions commises d'abord par les seigneurs de Carpineto-Brittoli puis par les Normands⁴. Très allusif, ce libelle est cependant d'une importance extrême par la qualité des renseignements qu'il donne.

Deux grands cartulaires-chroniques, celui de San Bartolomeo di Carpineto et celui de San Clemente a Casauria, fournissent l'essentiel de notre matériau narratif et archivistique⁵. Ils présentent deux points de vue opposés. Casauria est un monastère impérial, qui développe sans cesse la nostalgie de sa grandeur passée. Pour ses moines, les Normands sont des malfaiteurs odieux et le chroniqueur, Giovanni di Berardo, ne trouve jamais de mots assez durs pour les qualifier. Il voue une haine particulièrement farouche à Hugues Maumouzet, l'un des principaux protagonistes de la conquête de la fin du XIe siècle – et éprouve une jubilation

³ Sur la problématique de la frontière, Toubert (1992).

⁴ *Libellus de miseriis ecclesie pinnensis*, Hofmeister A., *M.G.H.*, *Scriptores*, XXX,2, Lipsiae, 1934, p.1461-1464.

⁵ Sur ces documents, voir Feller (1998a), p. 47-83. La chronique de Carpineto a fait l'objet d'une édition récente de qualité contestable : Fuselli (1996). L'édition Ughelli-Coleti est peu fiable. Le cartulaire-chronique de Casauria est disponible depuis 1982 sous la forme d'un fac simile. Conservé à Paris, BNF, lat. 5411, ce très important document n'a pas fait l'objet d'une édition récente. Celle donnée par Muratori est de bonne qualité quoique fort incomplète. Voir aussi Martin (1994), p. 9-25.

manifeste en racontant les circonstances grotesques de sa capture finale⁶. La chronique, écrite dans les années 1170-1180, illustre le malaise qu'éprouve une institution ancienne face aux bouleversements que signifie la présence normande et l'insertion des Abruzzes dans le royaume de Roger II. Au sens propre, l'attitude des moines de Casauria est réactionnaire : ils souhaitent – et le signifient très clairement – vivre à l'intérieur des structures impériales. L'Âge d'Or pour eux a existé et se situe à l'époque carolingienne⁷.

Pour le chroniqueur de Carpineto, Alexandre, en revanche, les Normands sont des hommes généreux et bienfaisants – surtout Hugues Maumouzet d'ailleurs. L'histoire de San Bartolomeo rend compte de cet autre point de vue. Cette abbaye a été fondée au milieu du Xe siècle par un membre de l'aristocratie locale et a fait fonction de monastère privé pour sa famille, celle des seigneurs de Carpineto et de Brittolì. Le monastère ayant, dès les années 1050, cherché à s'affranchir d'une tutelle pesante et à distendre les liens de subordination existant entre la famille des seigneurs de Carpineto et le monastère, il s'en suivit des épisodes de persécution de la part du chef de ce lignage qui entraînèrent le départ provisoire des moines⁸. Ces derniers virent logiquement dans les Normands des libérateurs et, de fait, furent constamment soutenus et favorisés par eux.

La période qui va de 1100 à 1140 n'est pas bien éclairée par les chroniqueurs, très allusifs sur tout ce qui ne concerne pas l'histoire locale et très discrets sur les prises de position politique des abbés, fréquemment anti-normandes. L'utilisation raisonnée d'Idrisi permet d'apporter des précisions sur la question de l'état de la frontière dans les années 1130, ainsi que d'éclairer les conséquences locales de l'échec de Lothaire III en 1137. On sait que Idrisi utilisait des sources extrêmement diversifiées et que, à côté de routiers, de portulans voire de cartes, il avait recours à des fiches rédigées au palais sous les ordres de l'Amiral Georges d'Antioche⁹. La partie du texte concernant les Abruzzes est étonnamment riche et précise et pose de très intéressants problèmes d'interprétation.

L'abondance relative des informations autorise, avant même de présenter les faits, à proposer un état des lieux. Nous nous attarderons ensuite sur la période intermédiaire, l'entre-deux qui s'étend entre la conquête des années 1070 et l'annexion au royaume pour clore par une présentation de la recomposition en cours dans les années 1140-1180.

⁶ *Chron. Casauriense* col. 870. Hugues Maumouzet, s'étant rendu à un rendez-vous galant, est fait prisonnier par la suivante de son amante qui l'entrave en nouant les pans de sa longue chemise autour de ses éperons.

⁷ Feller (1982).

⁸ *Chron. Carp.* Bib. Vat., Chigi G VI, 157, fol. 160. Ed. Fuselli, p. 104.

La frontière méridionale du duché de Spolète au début du XIe siècle.

Depuis les années 990, la structure institutionnelle mise en place par les Carolingiens et consolidée par les Ottoniens vacille. Deux signes le montrent. D'une part l'expansion vers le midi d'un certain nombre de lignages abruzzais – dont celui des comtes – marque la fin d'une période de stabilité territoriale. En 992, les princes de Capoue investissent un membre de la famille des comtes des Marses du comté de Trivento¹⁰. En 1030, le comte Trasmund III s'intitule *dominator totius terre Termolensi*¹¹. En 1032, l'évêque de Capoue soumet la majeure part des territoires situés entre les fleuves Sangro et Biferno aux évêques d'Isernia. Durant cette même période, le groupe familial des Borelli commence, dans la vallée du Sangro et plus au sud jusque vers le Trigno, une expansion remarquable dont le caractère déstabilisateur éclate dès la fin de la première moitié du XIe siècle. Bref, c'est toute l'aristocratie abruzzaise qui tend à considérer les comtés-frontières du Bénéventain comme sa zone naturelle d'expansion. Le fait que des membres de la famille exerçant une fonction marquisale se soit joint au mouvement montre à la fois la vitalité de ce groupe et la perte de ses repères politiques traditionnels. Il est patent que toute la zone frontière est alors déstabilisée et que la politique ottonienne est en échec. Les interventions vers le midi sont désormais guidées par les ambitions des principaux lignages et par leurs besoins en terre, et non plus, comme cela avait pu être le cas dans les années 980-990 par une appréciation des intérêts de l'Empire dans la région.

En même temps que se développe ce climat d'instabilité, les institutions politiques entrent en crise. L'institution centrale du dispositif carolingien, le plaid, ne fonctionne plus bien depuis la fin des années 980. Il n'est plus réuni, dans la partie méridionale du duché et il semble que, de plus, des tensions considérables aient alors traversé la famille des comtes attonides. Celle-ci perd, à partir des années 1030, toute influence sur la partie septentrionale des Abruzzes où la papauté prend pied, appuyée par les empereurs. Les derniers plaids de justice de type carolingien sont réunis en 1022, et ce sont des plaids de *missi*. Ils correspondent à la descente de Henri II en Italie et à la présence sur place de son personnel politique. Ils ne peuvent pas

⁹ Bresc-Nef (1999) ; sur les questions relatives à l'histoire de la géographie, Gautier Dalché (1995).

¹⁰ Ughelli, IS, X, col. 471. Feller (1988), p. 21.

¹¹ *Cod. Dipl. Tremiti*, n°

être considérés comme constituant la forme normale de résolution des conflits à l'échelon local. Ils le sont encore dans la seconde moitié du Xe siècle¹².

Les procédures employées après les années 1020 sont infiniment plus proches des solutions négociées de type *convenientia* que de véritables procès tenus selon les règles¹³. C'est à partir des années 1020-1030, d'autre part, que sont attestées dans la chronique de Casauria les premières expéditions militaires destinées à régler des conflits locaux¹⁴. L'intervention de miracles de protection des biens du monastère et de répression de ses agresseurs commence également à cette date. On cesse de convoquer formellement le plaïd pour régler les litiges portant sur la propriété et, à l'intérieur du groupe aristocratique, les procédures faisant intervenir le combat judiciaire se multiplient¹⁵. Enfin, les premières mentions d'une justice seigneuriale apparaissent dans les Abruzzes comme en Sabine dans les années 1060. Celle-ci, dans un premier temps s'efforce, tout en imitant les modèles carolingiens, d'intégrer au processus de décision et à la formulation de la sentence le groupe social nouveau qui est apparu depuis les années 1020, et constitué par la clientèle militaire des juges.¹⁶ Bref, on est en présence d'un processus de recomposition politique qui accompagne l'expansion vers le midi.

D'autre part, au même moment, toute la géographie du peuplement est bouleversée : le grand fait du début du XIe siècle, c'est dans cette région comme dans les autres parties de l'Italie centro-méridionale, la multiplication des *castra*. Ceux-ci apparaissent d'abord dans les zones que ne contrôle plus le comte ou qu'il contrôle de plus en plus mal¹⁷ : l'incastellamento a commencé dans les années 970. Il n'a pas encore touché, dans les années 1050 l'ensemble de la région concernée.

L'incastellamento, on le sait, est d'abord un fait économique et social : les seigneurs s'efforcent, en regroupant les populations paysannes et en remembrant les terroirs de tirer le meilleur parti possible de l'espace agricole en intensifiant son exploitation et en rationalisant sa mise en valeur. Du fait de leur militarisation, les zones ayant connu le phénomène de l'incastellamento échappent largement au pouvoir public du comte qui n'y a plus physiquement accès. C'est de ce moment que date la consolidation et l'extension des clientèles vassaliques,

¹² Bougard (1995); Feller (1998a), p.675-678.

¹³ Feller (1998a), p. 679-708. Bonnassie (1968).

¹⁴ *Chron. Casauriense* col. 848, action militaire de l'abbé Guido à la tête d'une troupe de cavaliers et de fantassins contre les seigneurs du *castrum* de Tocco.

¹⁵ *Chron. Casauriense* col. 852, miracle de saint Clément protégeant la terre de Casauria contre une agression du comte Trasmund III.

¹⁶ Feller (1998a), p. 705-708.

instituées principalement autour de Casauria mais sans doute aussi autour des plus puissants des seigneurs castraux. Se situant dans un cadre public, les comtes, quant à eux, n'ont pas construit de fortifications dans les territoires qu'ils possédaient, pas plus qu'ils ne se sont souciés de prévoir une ligne de fortifications dirigée vers le mid, vraisemblablement parce que cela les eût contraint à repenser toute l'organisation de leur pouvoir. Leur capacité à agir militairement repose sur l'ost, mobile et provisoire, non sur des forteresses pourvues de garnisons. En ce sens, leur armée est organisée comme une armée carolingienne et apparaît comme l'héritière de l'organisation militaire de la période franque¹⁸. Les Attonides ont effectivement conservé longtemps, au moins jusqu'aux années 1070, la possibilité de convoquer une armée de campagne. Ils l'ont fait par deux fois face aux Normands, en 1053 aux côtés des contingents pontificaux et dans les années 1070 contre Robert Ier de Loritello. Lors de la bataille Civitate, ils sont à la tête des contingents de Spolète (représenté par les comtés de Valva, des Marses et de Chieti)¹⁹. Contre le comte de Loritello, à la bataille d'Ortona, Trasmund IV commande encore des contingents provenant de l'ensemble du territoire qui lui était subordonné militairement.

Au contraire, le choix fait par les monastères d'une part et par l'aristocratie de l'autre de fortifier leurs terres et d'y ériger des *castra* rendait obligatoire qu'une solution à la question des garnisons eût été trouvée. Il a bien fallu installer des soldats dans les nouveaux centres fortifiés dont la fonction militaire ne doit pas être minorée : elle n'est sans doute pas première, mais elle est réelle. Pour ce faire, les seigneurs ont eu recours aux ressources institutionnelles que la pratique juridique laisse entrevoir. Les premières concessions de terres liées au service et assimilables à des tenures militaires, c'est-à-dire à des fiefs, apparaissent dans la documentation tout au début du XIe siècle. Il est alors patent que l'on est en train de glisser d'un système de pactes et d'alliances, tel celui existant en Toscane à la même époque, à un système hiérarchisé et vertical, permettant la polarisation de l'espace et des relations sociales autour de centres multiples²⁰. Quelle qu'ait pu être la force de l'emprise carolingienne, elle n'était pas allée, dans cette région, jusqu'à permettre la diffusion de la vassalité dans le cadre d'institutions militaires publiques, alors qu'elle y était parvenue en Italie du Nord : la vassalité,

¹⁷ Sur la logique spatiale induite par l'incastellamento, la bibliographie est d'une extrême abondance. Voir Francovich-Milanesi (1989) ou Wickham (1998).

¹⁸ Settia (1984), p. 47-61.

¹⁹ *W. Apulia*, p. 141.

²⁰ Brancoli Busdraghi (1982).

ici est et demeure une affaire privée et le signe d'un affaiblissement du pouvoir central qui perd de sa cohérence militaire.

L'affaiblissement des comtes permet aux ambitions des groupes familiaux les plus entreprenants de se donner carrière. L'action la plus spectaculaire et, à mon sens, la plus décisive fut sans doute celle des Borelli à l'intérieur du territoire s'étendant entre Sangro et Trigno.

Le rôle des Borelli dans le processus de dissolution de la frontière méridionale du duché de Spolète

L'action politique des Borelli du Sangro a eu comme conséquence la dissolution de la zone frontière établie entre le Bénéventain et le Chiétin. Cette famille, qui fait partie du vaste conglomérat du groupe familial des comtes des Marseilles, s'est installée sur le Sangro, à la frontière méridionale du comté de Chieti, au début du XI^e siècle²¹.

Dans le jeu complexe des alliances et des luttes qui opposent Salerne, Capoue et Bénévent, ils appuyent constamment Pandolf de Capoue contre Guaymar de Salerne et ses alliés normands. En 1038, ils ont à subir une expédition punitive menée contre eux au nom de Saint-Vincent-au-Volturne par Guaymar et Raynulf d'Aversa²² : les Borelli avaient attaqué le monastère, s'emparant vraisemblablement de Castel San Vincenzo, s'installant provisoirement dans les bâtiments abbatiaux. Ils ne semblent pas avoir beaucoup souffert de cette opération qui n'a pas en rien modifié leur ligne de conduite. Dans les années 1040, ils sont encore mentionnés parmi les persécuteurs de l'abbaye à propos du *castrum* de Licenoso²³ dont ils revendiquent la propriété et qu'ils semblent pourtant tenir en *livello* des moines²⁴. Durant la même décennie, cependant, ils entretiennent de bons rapports avec Guaymar de Salerne : si l'on en croit Aimé, ils fréquentent sa cour et ont à tout le moins des relations d'amitié²⁵. En 1059 ou 1060, ils sont privés par Nicolas II de la possession de trois forteresses, mais obtiennent en contrepartie divers *castra* sur le Sangro et se voient confirmer la possession de Licenoso et d'Alfedena²⁶.

²¹ Müller (1931) ; De Francesco (1909-1910), p. 661-671; Rivera (1919); *Chron. Vult.* t. 3, p. 78-79.

²² Chalandon (1907), t. 1, p. 85-87.

²³ Non id.

²⁴ *Chron Vult.* t. 3., p. 89.

²⁵ *Amatus*, L. II, chap. XXXV, p. 101-103.

²⁶ *Chron Vult.* t. 3., p. 90.

Les Borelli sont liés au Mont-Cassin auquel ils font des donations dès 1014²⁷. Cela les place dans une relation d'amitié voire d'alliance avec le monastère, ce qui se fait aux dépens de San Vincenzo. La géographie des donations de cette période nous les montre installés très au sud, à Pietrabbondante près du Trigno, c'est-à-dire déjà pratiquement au contact des Normands, dès les années 1010. Entre 1040 et 1060, enfin, ils parviennent à se construire une base territoriale le long du Sangro, d'Alfedena jusqu'à la confluence de l'Aventino. A partir de là, ils s'étendent vers le sud : leurs lignes d'expansion rencontrent nécessairement celles des Normands.

Très tôt, ce groupe familial s'est trouvé associé à des proches des conquérants, sinon directement aux conquérants eux-mêmes. Ainsi, en 1053, lors d'un plaid présidé par Léon IX, et aboutissant à une décision en faveur de Saint-Vincent-au-Volturne, un de leurs représentants, Oderisio fils de Borello, est mentionné parmi les présents aux côtés de Roffrid de Guardia : celui-ci se trouve être le beau-père de Raoul de Moulins, alors émigré récent, mais déjà détenteur d'une position politique de première importance²⁸. Cependant, aussi bien Oderisio fils de Borello que Roffrid sont encore intégrés à l'organigramme militaire des comtes Attonides. Oderisio et Roffrid sont tous deux aux côtés des comtes Atton V et Trasmund III lors de la bataille de Civitate²⁹.

En 1061, les Borelli sont impliqués dans les affaires romaines, dans le camp opposé de celui choisi par Richard de Capoue³⁰. La même année, ce dernier lance une expédition contre leurs possessions qui, malgré son échec, a des conséquences considérables. L'armée normande, dépourvue de points d'appui stratégiques dans la vallée du Sangro où elle ne trouve pas de ravitaillement doit battre en retraite³¹. Les Borelli saisissent l'occasion et, traitant avec le chef de cette troupe défaite, s'allient à Richard. Ils l'accompagnent dans les raids qu'il lance cette même année en Campanie. On trouve ensuite des membres de la famille dans la plupart des opérations d'envergure préparées à Capoue. Ainsi, en 1066, ils participent à la tentative menée par Richard contre la Marsica, et arrivent jusqu'à Alba, qu'ils ne parviennent pas à prendre³². En 1073, Robert Guiscard confie à l'un de leurs membres le commandement d'un raid qui arrive probablement à Tagliacozzo. Rien ne permet de penser, toutefois, qu'ils aient fait partie

²⁷ *Chron. Cas.*, p. 176.

²⁸ *Chron. Vult.*, t. 3, p. 86, n° 203. Ménager (1975) : p. 333.

²⁹ *W. Apulia*, p. 141. Sur les Attonides, Feller (1998a), p. 606-644.

³⁰ *Benzo*, p. 616.

³¹ *Amatus*, l. IV, chap. 26, p. 199 :

³² *Amatus*, l. VI, chap. 7, p. 269-270. *Chron. Casinense* p. 390.

de l'armée qui, sous le commandement de Robert Ier de Loritello, s'empare du comté de Chieti à peu près à la même époque.

Le retournement d'alliance permet aux Borelli de consolider leur emprise territoriale et de poursuivre leur ascension sociale à l'intérieur du groupe aristocratique, mais contre leur groupe familial d'origine et contre la structure politique à l'intérieur de laquelle ils n'avaient pu trouver place. Plus au nord, dans les environs de Casauria, la complaisance dont fait preuve l'aristocratie de souche lombarde ou franque à l'égard des Normands a les mêmes ressorts d'explication : les seigneurs fonciers, étouffés ou bridés par l'organisation politique locale et par l'importance des possessions monastiques ne peuvent trouver de champ à leurs ambitions qu'en s'attaquant au pouvoir comtal, en s'efforçant d'amoindrir les dominations territoriales des grandes abbayes et de détruire, si faire se pouvait leurs réseaux de pouvoir. Les seigneurs de Brittolli près de Carpineto comme les Sansoneschi du Val Pescara pratiquent finalement la même politique, même si la chronologie est légèrement décalée³³.

Dans les années 1060, en tout cas, le territoire du Sangro prend une individualité politique. Les localisations concernant les terres des Borelli sont données désormais *in territorio Sangretano* et les actes – transmis il est vrai par le registre de Pierre Diacre dont le sérieux en matière de transcription est fréquemment douteux – sont passés *in Sangro*, système qui, jusque là, était réservé aux comtés carolingiens³⁴. La seigneurie des Borelli tend alors à acquérir une autonomie telle que la prise du titre comtal par les membres de la famille ne soit plus impensable. C'est chose faite dans les années 1090 au plus tard : en 1098, Bérard fils d'Oderisio revendique le titre de comte du Sangro (*Sangretanus comes*) pour son père comme pour lui-même³⁵. Le titre comtal vient parachever la carrière de la famille. Il s'inscrit toutefois dans un contexte normand : on sait qu'il ne représente pas grand chose en fait, sinon la position prééminente d'un individu à la tête du groupe militaire et familial auquel il commande. Les Borelli se situent désormais nettement à l'intérieur de la structure politique des envahisseurs qu'ils imitent. La rupture avec l'organisation territoriale post-carolingienne est donc acquise très tôt et le rôle des Borelli comme facteur de désagrégation ou de dissolution de la zone frontière ayant existé entre l'ancienne principauté de Bénévent et le *Regnum Italiae* est patent sinon décisif. À la fin de la décennie 1060, les comtes attonides n'ont en fait plus de ligne défensive à opposer à une attaque normande, la haute vallée du Sangro ne leur obéissant

³³ Feller (1998a), p. 584-591.

³⁴ RPD n° 494, fol. 219v°-220r° Gattola, *Accessiones*, I, 179.

³⁵ RPD n° 536, fol. 127r°-127v°, éd. Gattola, *Accessiones*, I, 218. Müller (1930), p.

manifestement plus et les territoires placés au-delà du Trigno étant très certainement hors d'atteinte. La résidence des comtes attonides, fixée à Sette sur le Sangro dans les années 1060 précisément – dans la basse vallée du fleuve, à quelques kilomètres au sud de Lanciano – a donc une justification militaire plus que politique. Il s'agit pour eux de pouvoir répondre aux agressions parfaitement prévisibles des Normands et de leurs alliés.

Au début du XII^e siècle, les Borelli se reconnaissent explicitement fidèles de Hugues de Molise, puisque le comte Bérard prête serment de fidélité à l'abbé Oderisio I du Mont-Cassin, sauve la fidélité de Hugues de Moulins, qualifié de seigneur du jureur³⁶. L'attitude des Sangro illustre la versatilité ou, si l'on préfère la dualité, de ces groupes familiaux qui ont toujours un système d'alliances en réserve, au cas où le premier serait défaillant. La réciproque est vraie : les Normands n'hésitent pas, lorsque cela les arrange ou lorsque c'est nécessaire, à s'allier aux Lombards ou à se proclamer lombards. Hugues Maumouzet lui-même, bien que se proclamant franc, vit manifestement selon la loi lombarde, ainsi que l'attestent les deux actes où il intervient et qui nous ont été transmis³⁷.

Dans les années 1050, malgré tout, les Borelli ont continué d'obéir aux comtes Attonides. L'obéissance à la réquisition du comte est le meilleur indice dont l'on dispose pour juger de la solidité de la structure de commandement existant dans cette région. Elle est effective jusqu'à la bataille de Civitate. Ensuite, il ne faut plus compter sur le fonctionnement régulier de l'institution militaire. L'émergence et la consolidation de seigneuries territoriales nouvelles, parfois taillées directement sur les terres comtales, freine ou empêche la soumission à une autorité supérieure. Les seigneurs de la frontière sont de moins en moins liés au comte et ne se sentent plus tenus de lui obéir. Après Civitate, en tout cas, les Borelli du Sangro n'ont pas tardé à basculer du côté des Normands, quitte à ne pas s'en prendre directement aux Abruzzes, puisque leur agressivité est alors dirigée vers la Campanie et le Latium. Ils ne figurent pas dans la liste, brève il est vrai, donnée par Aimé de ceux qui ont combattu avec Trasmund IV à la bataille d'Ortona³⁸. Rien n'indique, répétons-le, qu'ils aient pu être dans l'armée de Robert de Loritello. L'inversion de leurs lignes d'expansion est remarquable : dirigée d'abord vers le midi et les principautés lombardes, alors que celles-ci sont faibles, elles sont retournées vers le nord dès l'instant où le rapport de forces a évolué.

³⁶ RPD fol. 257, n° 628. Ed. De Francesco (1909) 34, p. 670.

³⁷ *Chron. Casauriense*, 00. *Chron. Carp.*, éd. Fuselli, p.

³⁸ *Amatus*, VII, XXXI. Feller (1998a), p. 725-745.

La première phase de la conquête normande (ca1070-ca1110) ³⁹

Dans les années 1070, le comte Robert Ier de Loritello lança une offensive militaire de grand style contre les Abruzzes. Elle entraîna la conquête de leur partie méridionale, c'est-à-dire de l'essentiel du comté de Chieti et d'une partie de celui de Penne. Si l'on en croit Aimé, notre source unique sur ce point, il aurait disposé pour cette affaire de 500 chevaliers ⁴⁰. Il semble bien que Robert Guiscard, cousin de Robert de Loritello, ait accepté de distraire des troupes de ses opérations principales, alors en Sicile, pour cette opération secondaire, à finalité stratégique médiocre, sinon même à rendement politique négatif. Les spoliations opérées par les Normands dans le duché de Spolète allaient ajouter en effet au contentieux alors existant entre la papauté et les Normands tout en inquiétant le souverain germanique. La papauté devait répondre en émettant une sentence destinée à protéger les biens de Casauria de l'action des Normands d'Abruzze sans grand effet apparent ⁴¹. Même si, sur le court terme, l'intérêt de l'opération est douteux, d'un point de vue stratégique, il s'agit d'un excellent coup, dans la mesure où il établit entre l'empire et les terres désormais solidement normandes un espace de plus à traverser et à maîtriser. Le glacis abruzzais fonctionne encore, mais à front renversé.

L'invasion alla vite et fort loin. Le combat décisif se déroula près d'Ortona dans des conditions et des circonstances qui valent un commentaire. Alors que Robert faisait le siège de ce que Aimé décrit comme une forte tour, et qui était sans doute le principal port de la région à ce moment, une armée de secours commandée par le comte Trasmund IV vint à sa rencontre, afin de dégager la place menacée⁴². À ce moment, le comte abruzzais est encore en mesure de réunir un ost. La courte liste des prisonniers de Robert donnée par Aimé suffit à comprendre quelle est alors l'étendue de l'autorité de Trasmund : on y trouve l'évêque de Camerino et l'évêque de Penne avec quelques membres de l'aristocratie castrale et des membres de la famille attonide.

La victoire remportée à Ortona ouvre à Robert de Loritello une voie vers le nord. Il ne continue cependant pas lui-même sa conquête et laisse son frère Drogo *qui et Tasso* – c'est-à-dire Drogo le Blaireau –, agir à sa place. Il semble alors avoir été rappelé par son cousin avec l'essentiel de ses troupes. Drogo est accompagné d'un certain nombre de capitaines d'aventure qui vont s'efforcer de s'installer sur place. Le plus notoire de ceux-ci est Hugues Maumouzet,

³⁹ Sur le détail des événements, Rivera (1925) demeure le meilleur guide.

⁴⁰ *Amatus*, VII, c. XXXI. Sur Robert Ier de Loritello on ne dispose que de peu de renseignements. Voir cependant Gatto (1979), Feller (1998b).

⁴¹ Caspar, *Register*, p. 535-536.

grand persécuteur de Casauria et grand bienfaiteur de Carpineto. Il semble que, grâce à ce mouvement, les Normands soient arrivés jusqu'à la ville de Penne. Dans les années 1075, celle-ci, en tout cas, est entre les mains d'un certain Nebulon sans doute le Nebilo que l'on retrouve dans les chartes de Casauria et qui souscrit à deux à des documents de ce monastère en 1086⁴³.

En très peu de temps, la géographie politique de la région est bouleversée. L'ancien comté carolingien de Chieti disparaît de fait : il n'est plus qu'un cadre formel de localisation, vide de toute substance politique. Dès les années 1090, sa partie septentrionale, sans doute jusqu'au Sangro, relève de la domination des comtes de Manoppello, de nouveaux venus, membres de l'entourage de Robert Ier de Loritello. Ils sont mentionnés, avec le titre comtal dès 1101 et sont installés au plus tard à la fin des années 1090⁴⁴. Les sources narratives, focalisent leur attention sur Hugues Maumouzet et, secondairement, sur Tasso de Loreto et ne disent rien d'eux avant le tout début du XIIe siècle : alors, Guillaume Tasso, fils de Drogo aurait vendu au comte de Manoppello ses droits sur l'abbaye de Casauria, le *castrum* de Popoli et l'évêché de Valva-Sulmona⁴⁵.

Dans le comté de Chieti, la ville devient presque immédiatement l'un des points d'appui essentiels de la domination normande. Dès les années 1090, en effet, on y trouve un évêque dénommé Raynulf. L'anthroponyme, caractéristique du stock des noms normands, est totalement absent jusque là des Abruzzes. On en conclura sans trop de risques que Robert Ier de Loritello a désigné l'un de ses hommes à la tête de cette position importante⁴⁶. Et, de fait, la politique temporelle de Raynulf permit d'accrocher de façon solide la partie du territoire à laquelle il présidait au comté de Loritello. Toutes ses actions visèrent à permettre au comte Robert de gouverner effectivement le territoire qu'il avait conquis. Il lui assura notamment un droit de contrôle stable et permanent sur les forteresses lui appartenant et s'engagea à exécuter

⁴² *Amatus*, p. 326.

⁴³ *Chron Casauriense*, fol. 235v°, Nebilus souscrit à une charte de l'évêque Raynulf. Ibid., fol. 235v°-236, Nebilo f. Farolfi souscrit. Il a un frère, Massarus, qui souscrit en avec lui le document précédent et est présent en 1086 également lors d'une donation effectuée par *Ubo de generatione Francorum*, sans aucun doute Hugues Maumouzet lui-même. en 1103, Nubelo souscrit à une donation du comte de Manoppello. Voir note suivante.

⁴⁴ En 1101, Robert II de Loritello fait une donation à l'évêché de Chieti. Il est alors entouré des fils des compagnons de son père, dont Geoffroy et Richard fils de Perto. Celui-ci est le premier comte de Manoppello, attesté. En 1103, Richard comte de Manoppello, fils du comte Perto fait une donation à Casauria : *Chron Casauriense*, fol. 239r°-239r°-240r°.

⁴⁵ *Chron Casauriense*, éd. Muratori, col. 873. En tout cas, rien ne permet de dire que Hugues Maumouzet ait été lui-même comte de Manoppello. Cela semble, au contraire, une pure fiction sans aucun appui documentaire : Gatto (1974).

⁴⁶ Feller (1998b).

le service militaire en sa faveur ⁴⁷. Dès les années 1090, Chieti est donc l'un des points d'ancrage de la domination normande dans l'ancien duché de Spolète, maintenant partiellement démembré.

D'après les précautions prises contre Drogo le Blaireau par les moines de Carpineto, qui s'en défient, il semble avoir été très remuant. Grâce aux indices fournis par la chronique de Carpineto, il n'est pas impossible de dire comment le comté de Loreto s'intégrait alors au comté de Loritello qui apparaît comme une structure d'ordre ⁴⁸. La chronique expose les partages de droits auxquels l'abbé Sanson et Drogo sont parvenus à propos d'une terre possédée par le monastère dans les environs de Loreto, au lieu-dit Valeczo, et confisquée par le conquérant qui contraignit les paysans à venir s'installer dans le castrum nouvellement fondé mais insuffisamment peuplé, dans un processus tout à fait classique d'*incastellamento*. L'abbé cependant le droit de prélever la dîme sur les hommes dépendant de lui : il ne s'agit pas ici de la dîme canonique mais bien d'un prélèvement seigneurial, versé normalement au comte. Les autres droits, et notamment les droits de justice, quant à eux, appartiennent à Drogo. L'accord, qui ne nous est connu que par la narration, est un paréage, normal à cette époque et dans cette région : nous en avons d'autres exemples, peu nombreux mais clairs. Après la mort de Drogo, survenue à une date inconnue, l'abbé alla demander confirmation de l'accord à Robert de Loritello et obtint que le monastère fût à jamais exempt de tout *servitium* pour cette terre à l'égard du comte de Loreto. Il ne peut s'agir, dans ce contexte, que d'un service de type militaire dont l'abbé et les hommes de l'abbé sont désormais exemptés. La confirmation donnée par Robert de Loritello implique que, *in fine*, c'est en fonction de ses besoins que ce service d'ost est défini. En conséquence, il est légitime de penser que les dispositions prises par Raynulf et le comte à propos du *castrum* de S. Polo sont également valides pour l'ensemble des terres du comte de Loreto. Il est donc à peu près certain qu'il faille considérer Loreto comme un fief mouvant de Loritello. Ce comté est constitué comme une marche protégeant les terres normandes contre ce qui subsiste du duché de Spolète.

On ne voit cependant jamais Robert de Loritello au nord du Pescara. En 1095, il est à Lanciano où il fait une donation à l'évêque Raynulf de Chieti : c'est probablement à cette

⁴⁷ Nicolini, *Historia* : p. 103. A l'occasion de l'achat du *castrum S. Pauli* à Geoffroy de Vulturara, Raynulf précise ses devoirs militaires envers le comte de Loritello. En 1095, recevant une place-forte donation de la part du comte Robert, il doit cependant lui assurer la libre disposition de celle-ci en cas de guerre.

⁴⁸ Bib. Vat. Chigi G VI 157, fol. 163r^o-v, *Chron. Carp.*, p. 112.

occasion que l'abbé de Carpineto obtint, pour Valeczo, l'immunité du service ⁴⁹. L'organisation féodale mise en place semble fonctionner encore en 1101. Cette année là, le fils de Tasso, Guillaume et les fils du comte Perto de Manoppello sont présents lors d'une donation faite par Robert II de Loritello à l'évêque Raynulf de Chieti, ce qui indique leur soumission politique⁵⁰. Cette situation doit cependant être regardée comme instable et précaire. Les deux comtés de Loreto et de Manoppello tendent très certainement à une autonomie de fait qui entretient les tensions et transforme cette frontière en une zone de turbulences permanente. Turbulences vers le nord, tout d'abord : il est manifeste que des pointes ont été poussées jusqu'aux environs de Teramo, bien qu'aucune occupation durable de la partie septentrionale du comté d'Aprutium n'ait eu lieu ⁵¹. Turbulences internes ensuite. Les tensions entre le plus gros monastère de la région, Casauria et sa clientèle militaire et les Normands sont permanentes. Dès les années 1100 une partie de l'aristocratie de souche lombarde parvient, sous le commandement de Casauria, à s'affranchir de la domination normande, c'est-à-dire, en pratique, à constituer face à Manoppello et à Loreto, un nouveau système territorial, reposant cette fois sur l'alliance entre le comte Atton VII et le monastère ⁵². Si l'on en croit la chronique de Casauria, en effet, un soulèvement général eut alors lieu qui permit de détruire la seigneurie de Maumouzet et restaurer partiellement la situation antérieure. Les serments de fidélité prêtés au monastère attestent effectivement de la défaite normande, puisque le fils de Hugues Maumouzet dut entrer dans la clientèle vassalique de l'abbaye, en prenant le très classique engagement de ne pas nuire.

Au tournant du siècle le comte Atton VII, est parvenu à se rétablir à Teramo, d'où il exerce un gouvernement dont l'efficacité est difficile à mesurer. C'est sur lui, en tout cas, que compte Casauria pour se faire restituer les terres usurpées par des aristocrates de souche lombarde ou franque, au tout début du XIIe siècle. Ainsi, d'une plainte adressée en 1104 au cardinal Augustin, mandé dans les Abruzzes par Pascal II pour contraindre le comte Atton VII à régulariser sa situation matrimoniale, il appert que les moines attendent encore du comte qu'il leur rende justice ⁵³. En même temps, Casauria entreprend de reconstruire sa domination politique en utilisant à fond les ressources du droit féodal. En 1111, le monastère parvient à

⁴⁹ AAC, n° 616.

⁵⁰ AAC, n° 616. La donation est faite *consilio et suffragatione* de ces personnages : c'est donc un acte passé dans une *curia*, en présence de vassaux qui donnent leur assentiment.

⁵¹ Savini, *Cartulario*, n° 9 : allusion aux méfaits passés des Normands, une terre apparemment de modeste extension ayant été usurpée de leur fait, sinon par eux.

⁵² Pour les problèmes généalogiques relatifs à la famille des comtes attonides, voir Feller (1998), p. 611-621.

faire reconnaître par ses voisins sa seigneurie éminente sur un ensemble conséquent de terres s'étendant au nord du Pescara : il est alors réputé être le seul propriétaire à l'intérieur d'un périmètre alors assez grossièrement délimité. Tous les biens sont censé y être tenus de lui, directement ou indirectement ⁵⁴. En même temps, les comtés de Manoppello et de Loreto se consolident tout en s'éloignant des centres de la puissance normande.

La frontière vers 1140 : la description d'Idrisi

Ce territoire est ainsi traversé de frontières diverses. Frontière entre ce qui peut subsister du duché de Spolète et les nouvelles seigneuries normandes. Frontières entre celles-ci et la domination de Casauria. Frontière enfin entre le comté de Manoppello et le duché de Pouille : il n'est pas évident que le comté de Loritello ait pu rester unitaire sous la domination de Robert II. De ce côté, nous manquons de précisions. Les sources narratives méridionales parlent peu, on l'a dit, des problèmes de la frontière du nord. Le chroniqueur de Casauria montre d'autre part un monastère empêtré dans des problèmes strictement locaux, sans aucune envergure régionale et, d'autre part, particulièrement gêné par l'attitude du monastère en 1137, puisque celui-ci chercha alors protection auprès de Lothaire III contre Roger II. Les moines de Carpineto n'ont pas une vision plus élevée de la situation géo-politique. Tout le monde en fait manque d'informations ou d'intérêt, concernant la situation réelle des comtés de Manoppello et de Loreto à l'intérieur du duché des Pouilles ou du comté de Loritello. La chronique du Mont-Cassin, autre source logique pour la connaissance de la partie septentrionale de l'ancienne principauté de Bénévent, se tait également à ce propos.

Qu'il existe des désordres et des tensions est de l'ordre de l'évidence. Le constat ne suffit cependant pas : il faut encore parvenir à préciser la géographie politique de la région telle qu'elle se dessine avant l'annexion de 1140. La situation de la frontière peut être déduite de la description faite de la région par Idrisi. La partie du texte du géographe arabe de Roger II concernant les Abruzzes n'est pas la moins intéressante de l'œuvre. Rédigée après la conquête, c'est-à-dire après 1140, elle repose très certainement sur des renseignements recueillis peu de temps auparavant, dans les années 1130. L'hypothèse, fortement suggérée par H. Bresc et A. Nef, selon laquelle les renseignements concernant les Abruzzes proviendraient de bureaux militaires ayant compétence à rassembler des informations sur la situation de la frontière, me semble devoir être examinée de près.

⁵³ *Chron. Casauriense*, col. 875-876 et col. 1005-1007 (= CC. fol. 241-241v°).

A première lecture, les renseignements fournis par Idrisi sont lacunaires et contradictoires. Des villes abruzzaises, il ne retient aucune. On ne retrouve de cité, selon lui, que sur le Tronto, c'est-à-dire au-delà de la frontière septentrionale du comté d'*Aprutium*. La ville qu'il appelle Tronto, et dont il dit qu'elle est « grande, fertile et abondante en ressources », doit être identifiée à Ascoli Piceno⁵⁵. Idrisi décrit ensuite la côte abruzzaise de façon sommaire, comme s'il tirait son texte d'un routier, au demeurant assez pauvre en noms, puisque, si on l'en croit, aucune agglomération côtière ne se signale par son importance⁵⁶. Pour Ascoli, d'ailleurs, il ne ressort pas clairement du texte que la ville est située à l'intérieur des terres. Mais cette cité, qui est la plus éloignée de la frontière normande, en apparaît comme survalorisée par l'enquête. Elle est, après Campomarino, le premier endroit digne d'intérêt pour l'observateur et fournit donc comme un but à atteindre, à l'intérieur d'une région qui, de la frontière méridionale du Molise à Ancône, est considérée comme un espace sauvage :

“ Entre Campomarino et Ancône on compte douze jours ou trois cents milles de pays désert. Dans cette zone, il existe une population qui cherche refuge dans les bois, s'occupant à la chasse et à la recherche du miel ”⁵⁷.

La notation ethnographique est à première vue surprenante : elle est contredite évidemment par la surabondance de renseignements donnés quelques pages plus loin précisément sur cette zone. Si l'on peut admettre que les informations du géographe soient lacunaires pour la région, il est difficile d'admettre que ce soit à ce point. Idrisi cherche donc à dire quelque chose d'autre que ce que, en apparence, il dit. En réalité, la cohérence du texte, qui sépare deux zones riches par une zone vide, est réelle : cette géographie un peu courte permet d'opposer tout l'actuel Molise et l'essentiel des Abruzzes aux régions déjà placées sous le gouvernement de Roger II, urbanisées et bien gouvernées. Elle pose comme une évidence l'existence d'un vide humain entre Campomarino et Ascoli, d'une vacance de l'état social pour l'essentiel de l'espace concerné. S'il fallait en effet s'en tenir à cette description, il faudrait accepter l'idée que cette région est, par excellence, la terre des hommes sauvages. Ses habitants ne pratiquent ni l'agriculture ni le commerce. Ce sont de simples chasseurs-cueilleurs, des prédateurs dans un

⁵⁴ *Chron Casauriense*, col. 1005-1007.

⁵⁵ Idrisi, p. 384.

⁵⁶ Sur la géographie du littoral des Abruzzes, se reporter à Aquilano (1997).

⁵⁷ Idrisi, p. 384.

état antérieur à l'institution de tout contrat social⁵⁸. L'activité économique des populations locales les places nettement dans une situation inférieure par rapport au géographe. Prise à la lettre, cette représentation est fautive, c'est évident – et, quelques pages plus loin, Idrisi en administre la preuve.

Mais pourquoi la donner ? Si, dans ce passage, la géographie ne sert pas nécessairement à faire la guerre, elle sert à la justifier. L'espace abruzzais, sans ville, sans commerce et sans agriculture ne peut pas être considéré comme approprié : il est bon à prendre. Il l'est d'autant plus qu'il se termine, assez vite et que, de l'autre côté de ce vide social, se trouve une ville riche, désignée à l'avance comme proie et comme but de l'expédition militaire de 1140. La sauvagerie d'habitants vivant dans la forêt de la chasse et de la cueillette justifie par avance toute aventure militaire de type colonial, c'est-à-dire entraînant l'expropriation des précédents occupants, réputés sans droits puisque sans activité intelligible ou sans activité créatrice de richesses. Dans d'autres endroits de la géographie d'Idrisi, au demeurant, la sauvagerie et la chasse sont explicitement corrélés – on pense notamment aux hommes sauvages de Finlande. Mais ceux-ci, qui vivent de la chasse, se distinguent aussi par des particularités physiques qu'Idrisi ne va pas jusqu'à attribuer aux Abruzzais.

Il donne d'autre part de très nombreuses indications utiles aux militaires, au moins jusqu'au Pescara. Au-delà de ce fleuve, il ne fournit aucun renseignement. En deçà, en revanche, les informations sont nombreuses et semblent tout à fait caractéristiques de ce qu'une inspection militaire pourrait avoir retiré. La simple projection des noms de lieux identifiables sur une carte suffit à le démontrer : on voit alors une véritable ligne frontière articulée sur le Sangro et accrochée, au nord-est sur la ville de Chieti et, au nord-ouest sur la place forte de Pacentro. Cette zone est décrite avec une minutie extrême. L'énumération des forteresses s'accompagne parfois, mais pas toujours d'une description sommaire. Le texte est surtout écrit pour donner des distances, parfois assorties de directions. Autrement dit, il n'est pas impossible, à partir de ces renseignements, d'envisager de circuler à l'intérieur de la zone ainsi définie : ce texte pourrait ainsi servir de guide pour des officiers d'état-major chargés d'organiser des mouvements de troupes sur les confins soit dans un but de couverture, soit dans un but d'offensive à partir de lignes arrières sûres.

Chieti, on l'a vu, est intégrée depuis le début du siècle au système défensif du comté de Loritello. Sa présence dans l'énumération d'Idrisi est donc normale. Plus étonnante est celle de

⁵⁸ Le Goff (1985).

Pacentro, à l'autre bout de la ligne la plus septentrionale. Pacentro est un bourg fortifié surplombant la *Conca Peligna*, c'est-à-dire la dépression où se trouve la ville de Sulmona dont l'importance démographique commence à être réelle à ce moment. Pacentro apparaît donc comme un poste avancé. Il est impossible de dire qui le tient à ce moment. Il ne serait pas impossible que ce soit un seigneur normand, ou un seigneur inclus dans le dispositif militaire de Roger II. On ne peut aller au-delà de l'hypothèse.

Une absence frappe : Manoppello, siège de la plus importante seigneurie de la région n'est pas mentionnée, alors que le petit *castrum* de Bucchianico, qui n'a d'importance militaire qu'au début du XI^e siècle, l'est⁵⁹. Ce dernier se trouve juste en face de Manoppello, de l'autre côté d'une vallée et peut servir de point de surveillance. La ligne ainsi décrite ne va pas jusqu'au Pescara mais s'appuie sur le Sangro. Enfin, vers l'ouest, le groupe des localités concernées va jusqu'en Campanie, comme si Idrisi décrivait une flank-garde. L'impression que laisse cette énumération une fois cartographiée – sans même avoir restitué leur cohérence aux itinéraires proposés par Idrisi – est qu'il s'agit des positions de départ d'une armée en campagne et qu'elle donne, que ce soit vers Chieti ou vers Sulmona, les directions évidentes de l'offensive. Le but stratégique est indiqué : Ascoli, ou du moins la frontière du Tronto. Depuis 1137 et l'offensive de Lothaire III, il est évident que la constitution d'un glacis vers le nord est nécessaire à la sécurité du royaume normand d'Italie. On ne sait pas avec exactitude si le comte de Manoppello s'est rangé du côté de Lothaire, mais il est assez probable que tel ait bien été le cas. L'intérêt de la description faite par Idrisi est ici : elle nous donne les limites du comté de Manoppello, c'est-à-dire qu'il décrit le contact entre une zone de désordres et une zone ordonnée et pacifiée. Contre ce comté, ou contre son titulaire assurément considéré comme un ennemi de Roger II, une véritable frontière linéaire est dessinée. On est désormais sorti d'une définition de la frontière comme zone mouvante pour accepter l'idée de la frontière comme ligne de partage fixe. Dans les régions de confins, l'idée de marche, au sens carolingien du terme n'est plus efficiente. Il faut désormais se représenter l'espace en termes de préparation à la bataille.

La conquête de Roger II et l'intégration politique des Abruzzes au royaume normand

⁵⁹ Feller (1988a et 1988b)

Les raisons des mouvements opérés par Roger II et ses fils en 1140 sont bien connues : seule la manière dont il refaçonne la frontière nous intéresse ici ⁶⁰. Roger fit, dès l'été 1140, une tournée vers le Nord. Elle ne semble pas l'avoir menée au-delà du Pescara. Il confirma, lors de son passage, les propriétés foncières des monastères abruzzais qui le lui demandèrent. Les moines de Casauria, en tout cas, vinrent lui faire leur soumission et furent apparemment étonnés de ne pas avoir à proposer d'argent pour obtenir la confirmation de leurs propriétés ⁶¹. Il est vrai que celles-ci se trouvaient amputées de la quasi-totalité des *castra* que l'abbaye avait possédés, souvent d'ailleurs pour les avoir fondés elle-même. D'autres établissements, comme San Salvatore a Maiella, furent apparemment un peu plus favorisés, mais la politique du souverain semble avoir été claire : il n'y aurait ni restitution ni retour en arrière et, surtout, les fortunes foncières monastiques ne reposeraient plus sur la possession de seigneuries castrales. Désormais, les monastères devraient tirer leurs revenus non de la gestion de leurs droits politiques mais de celle de leurs droits économiques ⁶².

Les seigneuries normandes, pour leur part, furent réorganisées dès avant l'assemblée de Silva Marca tenue en 1142 ⁶³. Les deux comtés qui étaient apparus à la fin du XIe siècle étaient maintenus. Le titulaire de celui de Manoppello, changeait, pour d'évidentes raisons de stabilité politique et était attribué à un membre de la famille des Hauteville. Le comté de Loreto ne connaissait pas de changement à sa tête : le comte était un cousin du roi, et il ne semble pas qu'il ait eu un rôle quelconque dans les événements de 1137. Le comté d'Abruzzo, organisé depuis le IXe siècle autour de la ville de Teramo était maintenu tel quel et était peut-être même accru de quelques territoires pris, au nord du Tronto, sur le *contado* d'Ascoli. Un membre de la famille des Attonides, Robert, parvenait à s'y maintenir et à obtenir l'investiture royale. Le roi lui confia, comme au comte de Manoppello, la charge de justicier, ce qui signifiait conserver à sa fonction un contenu assez proche de celle qu'elle avait pu avoir depuis deux siècles ⁶⁴. Avec 120 chevaliers et 200 sergents qu'il doit à l'*expeditio* royale, Robert a une importance militaire évidente dans le cadre féodal. Il semble même surpasser le comte Bohémond de Manoppello qui, avec l'*augmentum*, est redevable de 92 chevaliers et 200

⁶⁰ Chalandon (1907), p. 94-97. Rivera (1926).

⁶¹ *Chron. Casauriense*, col. 888-889.

⁶² Feller (1998a), p. 287-296. *Cat. Bar. et Cat. Bar. Commentario* §1217. Casauria apparaît, sur le plan féodal, une moins grande puissance que S. Giovanni in Venere. Il ne lui reste plus que trois *castra* et l'ensemble de ses fiefs représentent seulement 14 chevaliers, ce qui est peu.

⁶³ Cuozzo (1989), p. 105-122.

⁶⁴ Jamison (1913), p. 458-461 Rivera (1926), p. 248. Cuozzo (1989), p. 109-112 ; *Cat. Bar. et Cat. Bar. Commentario*, § 1030, 1095, 1013.

sergents ⁶⁵. Bohémond, il est vrai, a, de par sa charge de connétable, un rôle de coordination et de supervision qui permet de relativiser l'importance que donne le poids humain du contingent du comte d'Abruzzo. Il est remarquable que, avant comme après 1140, les nouveaux pouvoirs se soient installés et maintenus hors des villes épiscopales de Penne et de Chieti. En revanche, ils se sont maintenus à Teramo et, surtout, à Sulmona, dont l'importance apparaît alors.

Sulmona est la seule ville de la région à abriter un palais royal où séjourne un chambrier, – dans les années 1150, il s'appelle Samarus de Trani – appelé à connaître de litiges mineurs dans une circonscription mal définie mais qui englobe à la fois le territoire urbain et les terres de San Clemente a Casauria, ainsi que celle de S. Bartolomeo di Carpineto ⁶⁶. Agissant comme justicier, il apparaît aussi comme le représentant direct du roi dans la région, puisqu'il peut intervenir à tout instant dans des procédures, pourvu que les comtes-justiciers n'y soient pas impliqués ⁶⁷. Sulmona est bien l'un des centres politiques émergents, et le fait qu'elle n'ait eu aucun rôle politique jusqu'alors joue en sa faveur du point de vue royal.

La réorganisation territoriale des Abruzzes n'est pas achevée. Elle ne le sera définitivement qu'au milieu du XIIIe siècle lorsque, avec la fondation de L'Aquila, Conrad offre un point fort à sa frontière avec les états pontificaux.

Conclusion : tensions et transformations sociales entre XIe et XIIIe siècles.

La société abruzzaise connaît, dans le courant du XIe siècle, plus des tensions. C'est vraisemblablement une société en crise. Le vieil ordonnancement politique et social remontant au moins à l'époque carolingienne qui reposait sur l'importance de la petite propriété paysanne libre de tout lien avec la seigneurie – que, par commodité de langage on appelle alleutièrè –, s'effrite et s'effondre à partir des années 1025-1030, après la phase initiale du mouvement d'incastellamento. A compter de la décennie 1020, notre documentation d'origine diplomatique change de nature. Les contrats agraires qui en constituaient une bonne partie disparaissent. A partir des années 1030, d'autre part, les prix du foncier, portés jusque là par une hausse séculaire lente et régulière s'effondrent ⁶⁸ : moins de terres sont mises en circulation et à un prix décroissant. Ce sont d'ailleurs surtout les petites surfaces qui sont touchées par le mouvement de baisse des prix, comme si l'organisation des échanges favorables aux petits

⁶⁵ *Cat. Bar.*, § 1030 (Robert de Aprutio) et § 1013 (Bohémond de Manoppello).

⁶⁶ Feller (1998a), p. 770-772.

⁶⁷ Jamison (1913), p. 398.

⁶⁸ Feller (1998a), p. 404-418.

propriétaires ne pouvait plus se faire dans de bonnes conditions. En même temps que s'opère ce qui semble être un retournement de tendance, tout indique que les exigences seigneuriales s'accroissent. Les redevances exigées dans les rares contrats agraires de cette période qui nous soient parvenus sont lourdes, beaucoup plus qu'elles ne l'étaient au siècle précédent, surtout si on les rapporte à la valeur vénale des terres qu'elles grèvent.

A partir des années 1030 également les chroniques commencent d'être riches en mentions de guerres vicinales. Celles-ci ne semblent pas avoir été un fait social majeur du Xe siècle. Elles sont fréquentes à partir de ce moment et marquent l'accroissement des tensions existant au sein de l'aristocratie. La cause majeure du déplacement des Borelli vers le sud est très vraisemblablement la soif de terres et l'impossibilité d'en trouver sur place. Les persécutions dont se plaignent les moines de Casauria à partir des années 1030 et ceux de Carpineto une génération plus tard sont provoquées par la rivalité existant entre les lignages aristocratiques en cours de réorganisation autour de leurs *castra* et les moines, arc-boutés sur les terres qu'ils détiennent depuis longtemps parfois, mais qu'ils peinent à défendre eux-mêmes.

L'ensemble de ces facteurs a gravement déséquilibré la région. Dans les années 1070, les Normands ont vraisemblablement été appelés comme arbitres dans ces conflits, c'est-à-dire en renforts de l'un des deux partis. C'est ce que dit le chroniqueur de Casauria, accusant directement le lignage des Sansoneschi de s'être alliés à Robert Ier de Loritello dans les années 1060, alors qu'ils étaient les dépendants du monastère depuis les années 1030⁶⁹. Les Sansoneschi sont ainsi dans le sillage de Hugues Maumouzet durant toute la durée de son aventure. Celle-ci se termine d'ailleurs au moment où l'alliance passée avec ce lignage a cédé : c'est en faisant le siège de Prezza, forteresse patrimoniale des Sansoneschi et point de départ de leur expansion, que Maumouzet s'est fait capturer. Le renversement s'opère alors au bénéfice de Casauria qui, jusqu'au tout dernier moment, croit au retour victorieux d'un empereur germanique et ne passe dans le camp de Roger II que lorsqu'il n'est plus possible de faire autrement.

Les Normands présents dans les Abruzzes entre 1070 et 1140 sont des acteurs à part entière dans le jeu politique local : leur ambition n'est pas de se rattacher à tout prix au groupe ethnique dont ils sont issus, mais de s'affirmer comme possesseurs et comme puissants. La carrière de Hugues Maumouzet, quoi que l'on ait pu en écrire, est de ce côté très éclairante. Dès qu'il est installé, il vit selon la loi lombarde, tout en revendiquant son origine franque, non

pas normande : il s'inscrit ainsi à l'intérieur de la noblesse locale pour qui l'appartenance au groupe ethnique des Francs avait toujours été un critère de distinction important ⁷⁰. En même temps, il est parfaitement en mesure de maintenir la balance égale entre de grands seigneurs rivaux comme Raynulf de Chieti et l'abbé de Casauria ⁷¹.

Cela ne signifie pas que leur entrée en scène ait suffi à modifier substantiellement les règles de fonctionnement de la société. Dès les années 1020, il s'est avéré indispensable de définir de nouvelles règles d'alliances et d'assistance, afin de donner un sens militaire à l'incastellamento. Les acteurs locaux ont été amenés à recourir à des formules de type féodal, sans doute aussi sophistiquées que celles pratiquées par les Normands au même moment. Celles-ci sont au point dès les années très tôt et sont couramment utilisées sous la forme de *convenientiae* dès la décennie 1030. L'hommage apparaît vers 1050 dans un contexte de lutte très âpre entre seigneurs de la région et n'est en aucun cas une importation normande, mais plutôt un effet de la politique impériale relayée par la papauté réformatrice qui utilise aussi ce moyen juridique pour pacifier les relations interne à l'aristocratie et stabiliser les hiérarchies ⁷². L'hommage permet l'établissement de dispositifs d'alliances et l'élaboration de pactes de protection davantage que la construction d'une hiérarchie militaire efficiente.

Sur des points de droit purement féodal, et notamment sur les dispositifs juridiques à implication guerrière, comme la reddibilité des forteresses, le restor, l'aide et la définition du service d'ost, les Normands sont, pour leur part, beaucoup plus précis et efficaces. Ils donnent un contenu militaire concret très précis aux relations d'homme à homme que les *convenientiae* documentent. Les solutions qu'ils trouvent font la force de leur armée. L'absence de dispositif pratique satisfaisant explique sans aucun doute les défaites de l'ost attonide face à l'offensive normande.

Il existait d'autre part un intérêt objectif des seigneurs de la frontière à s'allier aux Normands. Tant que durait l'organisation juridique et sociale héritée de l'empire carolingien, il était difficile d'accroître démesurément ou brutalement le prélèvement seigneurial. Il était en particulier très difficile de rompre le système des contrats à longue durée qui étaient peu efficaces en terme de rente économique mais qui s'imposaient à tous. L'arrivée des Normands coïncide avec un très net raidissement des pratiques seigneuriales. Le prélèvement cesse alors

⁶⁹ *Chron. Caasuriense*, col. 863. Pour les lignes d'expansion de ce lignage, voir Feller (1998a), p. 584-587. CC, fol. 194v^o-195.

⁷⁰ *Chron. Carp.*, p. 297-300, doc. n°120.

⁷¹ Feller (1998a), p. ; (1998b).

d'être limité par les contrats et devient purement coutumier. Les corvées sont rétablies et la propriété paysanne régresse sous la pression seigneuriale. Contrairement à ce qui se passe en Toscane, par exemple, on ne trouve plus trace de véritable propriété paysanne dans les Abruzzes après les années 1070. Le marché foncier cesse alors d'être documenté, que ce soit par le biais des contrats agraires, des ventes de terre ou des donations : l'ensemble des fonds d'archives de la région, qu'il s'agisse de cartulaires ou de chartriers, se tait absolument sur ces points, pourtant abondamment éclairés pour les périodes précédentes. L'hypothèse d'une crise et d'une disparition de la propriété agraire paysanne à la faveur de l'agression normande, mais profitant à l'ensemble des seigneurs locaux, quelle que soit leur origine ethnique, est la plus vraisemblable. De fait, au début du XIII^e siècle, le régime seigneurial abruzzais est l'un des plus stricts de l'Italie centrale. Les phénomènes sociaux internes ont alors interagi avec les dynamiques nées de l'agression pour accélérer les processus de fusion de l'aristocratie sur fond d'accroissement de la pression exercée sur le monde paysan, arrimant d'autant mieux les Abruzzes au royaume de Sicile que l'armature urbaine y était faible et que, de ce fait, les marges de manœuvre du monde paysan étaient nulles. L'agression normande est le masque commode derrière lequel se cachent les choix seigneuriaux opérés dans les années 1030-1050 d'aggraver le poids du prélèvement et de resserrer le contrôle qu'ils exerçaient sur la terre. Les désordres provoqués alors sont une réalité. Ils permettent la reconstruction de la société sur une base seigneuriale et féodale et entraînent la liquidation de l'ordre carolingien et post-carolingien avec une grande brutalité.

⁷² *Libellus* § 3, p. 1463.